

**Validation du procès-verbal du 23 juin 2018**

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITE.

**Place de l'Église**

Une réunion avec l'entreprise AGPU, le SIEMML et l'ATD a eu lieu le 12 juillet 2018 en Mairie. Le devis du SIEMML a été modifié à la suite des remarques émises lors de cette rencontre. Les membres du Conseil Municipal décident de valider ce nouveau devis. La prochaine réunion est programmée le 13 septembre 2018 à 19h en Mairie avec les différents concessionnaires.

Dans le cadre des demandes de subventions, deux délibérations ont été prises : La première concerne les amendes de polices et la seconde la Région.

**Création d'un poste de Technicien**

Un agent communal peut prétendre à un avancement de grade par voie de promotion interne. Le Conseil Municipal décide donc de créer un poste de Technicien.

**Remplacement d'un agent en arrêt maladie**

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à procéder au recrutement d'une personne en CDD pour remplacer un agent titulaire en arrêt maladie.

**Subvention CCAS**

Comme prévu au budget primitif 2018, la commune versera une subvention de 4 000 euros au CCAS.

**Remboursement de salaire**

Un titre de 2 718.92 euros sera émis à la Résidence l'Épinette pour le remboursement des salaires de l'agent mis à disposition pour les mois de mai à juillet 2018.

**FCTVA**

Au titre des remboursements de TVA, la commune a perçu pour l'année 2015 : 13 105.17 euros et 59 979.16 euros pour l'année 2016.

**Devis décompactage du terrain de foot**

Le devis de l'entreprise SPORTINGSOL pour le décompactage du terrain de foot a été validé pour un montant de 1 440 euros TTC.

**Questions diverses**

*Entretien des bâtiments communaux* : L'entreprise PAIROCHON a été mandatée par la commune afin de procéder à des réparations sur 3 bâtiments communaux. Les factures correspondantes à ces interventions ont été reçues en Mairie pour un montant total de 3 351,64 euros TTC.

*Voirie* : L'arrêté prescrivant le numérotage des maisons situées à « LA PREVERIE » a été validé par la sous-Préfecture de Cholet. Une copie de cet arrêté sera transmise à chaque propriétaire. La commune se charge de commander les numéros. L'agglomération du Choletais sera mandatée afin de commander les panneaux des lieux dits « LA PREVERIE, LA VERMIERE et LA CHAPERONNIERE ».

*Cérémonie des bois d'Anjou* : La cérémonie de commémoration des Bois d'Anjou, se déroulera le dimanche 9 septembre 2018 à partir de 8h30 place Créac 'h Ferrari à Cholet, puis à 9h15 à Chanteloup les Bois. Le

cortège arrivera à Somloire à 10h pour un recueillement sur la stèle du Bois d'Anjou, puis à 10h45 au Calvaire de l'Hardonnerie. La réception se déroulera à 11h30 en Mairie de Somloire.

*Cygnés* : 3 cygnés sont déjà réservés, il en reste 1 à l'adoption et 1 a disparu.

*Gens du voyage* : Une dizaine de caravanes sont venues séjourner sur la commune en ce mois de juillet. Aucun dégât n'a été constaté.

*Nouveau lotissement* : L'achat de la parcelle destinée au nouveau lotissement sera acté pour début novembre.